

**REGLEMENT  
SELECTION RALLYE JEUNES REUNION 2019  
17 et 18 AOUT 2019**

**Article 1 : Conditions de participations**

**Peuvent s'inscrire à RALLYE JEUNES PRE-SELECTION REUNION 2019 :**

- Les candidats de nationalité française, nés à l'île de la Réunion et/ou résidant à l'île de la Réunion avant le 31 décembre 2018 inclus et/ou disposant d'un justificatif d'adresse de moins de trois mois à son nom (Les candidats doivent être nés après le 31 décembre 1993 et être en possession du permis de conduire B).

- Les candidats titulaires d'une licence FFSA enregistrée à la Réunion sont autorisés à participer aux « Sélections Rallye Jeunes Pré-sélections 2019 » à l'exception :

Des candidats qui ont été classés premiers d'un championnat mono-marque et/ou formule de promotion, année 2019 incluse.

Des candidats qui ont été classés premiers d'un championnat FIA et/ou FFSA, année 2019 incluse.

Des candidats ayant été lauréats de l'opération Rallye Jeunes FFSA.

Des suppléants de l'opération Rallye Jeunes FFSA ayant intégré le team Rallye Jeunes FFSA

Des candidats qui ont une licence hors de la Réunion.

**Article 2 : Sélections :**

**Présélection : 17 août 2019 de 8H30 à 16H30 et 18 août 2019 de 08H30 à 12H00 :** La présélection se déroulera sur circuit au volant de véhicule de série. Chaque candidat aura droit à un seul essai chronométré au maximum au volant d'une voiture de série et sur un parcours totalement identique. La voiture et/ou le modèle seront les mêmes pour chacun des candidats. Vingt quatre présélectionnés seront retenus pour accéder à la sélection finale régionale. Le nombre de participants en circuit est limité à 200, soit les 200 premiers inscrits.

Tous les finalistes sélectionnés devront être présents lors de la proclamation des résultats le dimanche 18 août 2019 à partir de 12H00. Le cas échéant, le candidat ayant effectué le meilleur temps suivant, et présent lors de la proclamation des résultats, sera finaliste à la place du candidat absent.

**Finale Régionale : 18 août 2019 de 14H00 à 17H00 :** Les vingt quatre meilleurs de la présélection régionale se départageront sur circuit au volant de voiture de série. Seuls les trois meilleurs seront retenus ainsi qu'un suppléant pour la finale nationale FFSA.

**Finale Nationale à Nîmes: du 04 au 06 novembre 2019 :** Les trois sélectionnés au Rallye Jeunes Présélections Réunion 2019 se verront offrir leur participation (billet d'avion, transfert et hébergement) à la Finale Nationale. Ils seront accompagnés par un coach et recevront les conseils avisés de ce dernier pour un meilleur résultat possible à la Finale Nationale.

---

## Important

• Dans tous les cas, toute contestation ou litige sera tranché par le Directeur Sportif et le Directeur de Course, leurs décisions seront applicables immédiatement et resteront sans appel.

Toute modification du présent règlement se fera au moyen de la publication d'un additif.

### Article 3 : Inscriptions à la Pré-sélection Réunion :

Le montant de l'inscription à la pré-sélection de la Réunion est fixé à : 20€ par candidat.

Chaque participant n'aura droit qu'à un seul essai chronométré.

**Il pourra éventuellement se réinscrire sur place (jusqu'au dimanche 18 août 2019 10H00) pour un deuxième essai et s'acquitter du montant de l'inscription en fonction des places disponibles.**

Les inscriptions se font en ligne sur [www.rallyejeunes.com](http://www.rallyejeunes.com) jusqu'au dimanche 18 août 2019 10H00. L'ensemble des frais de déplacement et autres ne sont pas pris en charge par l'organisateur.

### **Important :**

Nombre de présélectionnés : voir article 2 (sélections)

En cas de non-participation d'un candidat ou désistement, le montant de l'inscription restera acquis. Aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Chaque candidat doit se présenter en respectant le créneau horaire indiqué sur sa convocation.

En cas de non respect du créneau horaire **et seulement pour un cas de force majeure**, il se verra attribuer un nouvel horaire en fonction des places disponibles.

### Article 4 : Contrôles administratifs lors des sélections :

Tout candidat inscrit devra obligatoirement satisfaire aux contrôles administratifs à l'accueil du site de sélection, il devra présenter une pièce d'identité Française et son permis de conduire ainsi que sa convocation (qu'il aura au préalable imprimé ou téléchargé sur le site Internet).

En cas de perte ou de vol de son permis, le candidat devra présenter une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'une déclaration de perte du permis de conduire établie des services de gendarmerie. En cas de suspension ou retrait de permis, le candidat ne pourra pas participer à la sélection.

### Article 5 : Principe des sélections lors des sélections nationales

- Sur chaque parcours, les départs seront donnés voiture arrêtée, moteur en marche.
- Les arrivées seront jugées « lancées ». Les temps seront pris au 1/1000ème de seconde.
- Dans un souci d'égalité, les candidats devront obligatoirement utiliser les casques mis à leur disposition par l'organisateur. Ils ne pourront en aucun cas se munir du casque de leur choix.

- 
- Le port de gants est interdit.
  - Toute tentative de fraude entraînera l'élimination du candidat et de ses éventuels complices.
  - Chaque candidat ne pourra effectuer qu'un seul passage chronométré par participation, sauf cas de force majeure admis par le Directeur Sportif et/ou le directeur de course.
  - Tout candidat victime d'un accident ou d'une sortie de route sera éliminé. De même, ceux dont la conduite serait jugée dangereuse, seront arrêtés et éliminés.
  - Tout candidat qui renversera ou déplacera une quille, sera éliminé.

#### **Article 6 : Conséquence de l'engagement :**

L'inscription à RALLYE JEUNES PRE-SELECTIONS 2019 implique une totale adhésion au présent règlement et à toutes les décisions qui pourront être prises quant à son application. Les candidats renoncent à tout recours contre les organisateurs concernant l'exécution du présent règlement.

#### **Article 7 : Image :**

Le candidat participant, du seul fait de son inscription, consent à la LSAR ou à la FFSA, sans restriction de temps, l'utilisation de ses nom, prénom, adresse, images, témoignages, résultats obtenus et ce par tout moyen de communication.

Le candidat participant consent également à ce que son nom puisse être utilisé en association avec sa propre image, et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés, amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support et ce sans limite de durée.

#### **Article 8 : Annulation :**

La FFSA, la LSAR, les organisateurs ainsi que tous les partenaires de cette présélection Réunion se dégagent de toute responsabilité en cas d'annulation de tout ou partie des Pré-sélections et/ou finale nationale, et ce pour quelque motif que ce soit.

#### **Article 9 : loi du 06/01/1978**

Les informations demandées sont indispensables au traitement de la demande d'inscription. Elles sont ensuite communiquées au service compétent qui les traitera et les conservera pour une durée maximale de sept ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne inscrite bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition relativement aux informations qui la concernent. A cet effet, il convient de s'adresser à la FFSA : RALLYE JEUNES FFSA – 32 Avenue de New York – 75781 PARIS Cedex 16.